

**CONFERENCE DE PRESSE**  
**Du Gouvernement Princier**

Résidence du Ministre d'Etat

Monaco, le jeudi 5 décembre 2013

## L'IMSEE publie le Rapport du PIB 2012

L'IMSEE vient de publier sur son site Internet ([www.imsee.mc](http://www.imsee.mc)) le rapport du PIB pour l'année 2012.

Le PIB monégasque pour 2012 s'élève à **4,48 milliards d'euros** contre 4,37 milliards en 2011. (cf. tableau 1). Il enregistre une croissance de +0,9% en volume (correction faite de l'inflation).

Le contexte économique mondial de l'année 2012 s'est dégradé par rapport à l'année précédente. Que ce soit le commerce mondial, dont la croissance est tombée à 2% en 2012 — contre 5,2% en 2011 ou la croissance économique des états, les principaux indicateurs macro-économiques ont été en repli.

En Europe, les États ont mené des politiques budgétaires restrictives pour assurer le fonctionnement de leurs finances publiques, et le chômage a continué d'augmenter, atteignant un niveau record de près de 12% dans la zone euro en 2012.

Les voisins de Monaco ont affiché des performances économiques atones, voire en repli : 0% de croissance en France, -0,7% dans la zone Euro, et -2,5% en Italie.

Dans ce contexte, les performances économiques de Monaco en 2012 prennent un relief remarquable, puisque l'économie de la Principauté a été en croissance.

En effet, malgré la crise mondiale sans précédent ressentie également par Monaco dès 2009, les mesures prises, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain qui a confié à son Gouvernement une feuille de route indiquant les grands axes d'un retour à une croissance durable, ont permis de contenir le déficit dès 2011 et de parvenir à un budget excédentaire en 2012.

L'absence de dette publique ainsi que cette volonté affichée d'un retour rapide et durable à l'équilibre, voire à l'excédent budgétaire, ont constitué sans nul doute des arguments d'attractivité incontestables pour la Principauté qui ont permis malgré le contexte international encore fragile une croissance du PIB en 2012

Hormis cette différence économique, la situation de la Principauté de Monaco est à deux points de vue au moins, différente des pays voisins : l'emploi continue de progresser et les finances publiques sont saines à l'image des recettes générées par les impôts sur les produits. Ces deux facteurs ont été les moteurs de la croissance monégasque en 2012.

La richesse produite en principauté en 2012 est en augmentation par rapport à celle produite l'année précédente, bien que moins dynamique, compte tenu du mouvement de ralentissement général observé au niveau européen et mondial.

Après la crise de 2008/2009, le PIB en valeur se rapproche lentement de son niveau de 2007 sans toutefois le rattraper (4,42 milliards en 2007).

L'observation de la structure du PIB en volume (cf. tableau 2) montre que l'emploi a été le moteur de la croissance. La progression de +1,9% du nombre d'emplois au 31 décembre 2012 se traduit par une augmentation de +3,4% en volume de la masse salariale globale. Elle représente plus de 50% de la richesse créée en Principauté.

Les impôts versés sur les produits ont également progressé de +5,6%. Ils représentent plus de 11% de la richesse produite.

L'Excédent Brut d'Exploitation des entreprises qui avait progressé de +9,2% en 2011 et contribué largement aux résultats économiques du pays, connaît en revanche en 2012 un net recul de -3,7% par rapport à 2011.

Les performances économiques sectorielles font apparaître de grandes différences puisque les évolutions en 2012 vont de +36,8% pour les secteur des « Autres activités de service » à -19,5% pour celui du « Commerce de gros » (cf. tableau 3).

Les deux plus gros secteurs économiques de la Principauté dans l'approche PIB représentent plus du tiers de la richesse produite. Ils progressent de +9,5% pour les « Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien aux entreprises » et de +2,3% pour les « Activités financières et d'assurance ».

Les « Activités immobilières » sont en repli de 7,4% tandis que la « Construction » progresse de 10,2%.

L'industrie est en repli de -8%. C'est l'unique secteur qui a vu sa masse salariale globale diminuer en 2012 (-3,6%). L'emploi de ce secteur a d'ailleurs été en repli de -2,3% sur l'année.

Les résultats du secteur du Commerce de gros, à l'image du faible dynamisme du commerce mondial, sont en recul par rapport à 2011 de -19,5%, avec un repli de l'E.B.E. de -32,4%.

Le PIB par salarié (cf. tableau 4) évolue moins vite que le PIB global du fait d'une situation dynamique de l'emploi (+2,6% du nombre de salariés au 31/12/2011). L'augmentation de la population salariée (+1,9%) étant supérieure à celle du PIB, le montant du PIB par salarié se dégrade (-0,9%) pour atteindre 80 415€.

**TABLEAU 1 : PIB en Valeur à prix courants, en volume et taux de croissance**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PIB en Valeur en K€	3 379 697	3 653 067	4 287 449	4 421 519	3 924 876	4 048 815	4 374 204	<b>4 482 161</b>
Indice des Prix *	100,0	102,1	104,8	107,4	108,2	109,3	110,7	<b>112,4</b>
PIB en Volume en K€	3 379 697	3 576 503	4 091 724	4 115 065	3 626 874	3 705 796	3 952 761	<b>3 989 289</b>
Evolution en volume		5,8%	14,4%	0,6%	-11,9%	2,2%	6,7%	<b>0,9%</b>

**TABLEAU 2 : Structure du PIB par composante en volume**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evol
Rémunérations des salariés	1 697 826	1 782 732	1 869 078	1 938 035	1 931 597	2 003 105	2 079 327	<b>2 149 708</b>	3,4%
E.B.E.	1 410 000	1 505 320	1 896 660	1 855 102	1 461 849	1 475 244	1 612 545	<b>1 553 204</b>	-3,7%
Impôts	428 551	454 218	492 444	486 414	417 665	415 622	453 103	<b>478 305</b>	5,6%
Subventions	-156 680	-165 767	-166 458	-164 487	-184 237	-188 175	-192 213	<b>-191 927</b>	-0,1%
<b>PIB en Volume en K€</b>	<b>3 379 697</b>	<b>3 576 503</b>	<b>4 091 724</b>	<b>4 115 065</b>	<b>3 626 874</b>	<b>3 705 796</b>	<b>3 952 761</b>	<b>3 989 289</b>	<b>0,9%</b>

**TABLEAU 3 : PIB sectoriel en volume**

	PIB 2010	PIB 2011 en valeur	PIB 2012	PIB 2010	PIB 2011 en volume	PIB 2012	Evol	Poids
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	605 075	693 473	771 257	553 813	626 659	686 448	9,5%	17,2%
Activités financières et d'assurance	695 465	722 695	750 479	636 545	653 065	667 954	2,3%	16,7%
Commerce de gros	476 677	455 901	372 696	436 293	411 976	331 713	-19,5%	8,3%
Administration, enseignement, santé et action sociale	327 621	348 921	361 917	299 865	315 303	322 119	2,2%	8,1%
Activités immobilières	272 198	360 924	339 291	249 137	326 150	301 982	-7,4%	7,6%
Construction	286 259	290 597	325 274	262 007	262 599	289 506	10,2%	7,3%
Hébergement et restauration	287 536	304 637	321 130	263 175	275 286	285 818	3,8%	7,2%
Commerce de détail	273 683	311 884	311 321	250 496	281 835	277 087	-1,7%	6,9%
Information et communication	255 878	271 966	255 345	234 200	245 763	227 267	-7,5%	5,7%
Autre activités de services	186 547	181 898	252 645	170 743	164 373	224 863	36,8%	5,6%
Industrie manufacturière, extractive et autre	237 092	270 372	252 638	217 005	244 322	224 857	-8,0%	5,6%
Transport et entreposage	144 877	160 936	168 167	132 603	145 430	149 675	2,9%	3,8%
PIB en K€	4 048 908	4 374 204	4 482 161	3 705 881	3 952 761	3 989 289	0,9%	100%

**TABLEAU 4 : PIB par salarié**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evol
<b>PIB en K€ constants</b>	3 379 697	3 576 503	4 091 724	4 115 065	3 626 874	3 705 796	3 952 761	<b>3 989 289</b>	0,9%
Population salariée	44 209	45 636	47 165	48 695	48 334	49 276	48 697	<b>49 609</b>	1,9%
<b>PIB "par salarié" en €</b>	76 448	78 370	86 753	84 507	75 038	75 205	81 171	<b>80 415</b>	-0,9%

## Possibilité de mise en double sens du tunnel descendant suite à une décision du Gouvernement

Le tunnel descendant a pour vocation de relier l'entrée de la Principauté au niveau du boulevard du Jardin Exotique au boulevard Charles III, à sa sortie vers Cap d'Ail, constituant un accès direct au quartier de Fontvieille, via la liaison Marquet en continuité de la bretelle d'autoroute et la R.N. 7.

Au plan technique, cet ouvrage a une longueur de plus de 1.700 mètres avec une largeur de circulation de 6,10 m et une hauteur libre de 4,50 m. L'ouvrage présente une pente de 6%. L'altitude du point amont est d'environ 201 mètres, celle du point aval de 24 mètres. La vitesse de référence comme celle du tunnel sortant Rainier III est de 50 km/h.

Confiés à l'entreprise JB Pastor et fils, ainsi qu'au groupe EIFFAGE TP et sa filiale monégasque SITREN, les travaux concernent depuis le mois de juillet dernier, le percement de la galerie. La tête amont est située sur le boulevard du Jardin Exotique au niveau de l'ex aire de stationnement de l'immeuble « Bel Air », la tête aval est située sous le parking inférieur du cimetière sur le boulevard Charles III. Sa livraison est attendue pour le second semestre 2016.

Le trafic estimé devrait être de 12.700 véhicules/jour dont 1.300 poids lourds. Sa mise en service devrait permettre de réduire de 40 % le trafic sur l'itinéraire boulevard du Jardin Exotique, boulevard Rainier III, avenue Prince Pierre, ainsi que sur la Basse Corniche.

Le tunnel descendant apporte une solution concrète, mais n'exclut pas d'autres projets à l'avenir, comme les parkings de dissuasion accompagnés de transports en commun. Il pourra être utilisé par tous les types de véhicules, à l'exception de ceux qui transportent des matières dangereuses.

Cette opération a été mûrement réfléchi par les Services de l'Etat avant d'être lancée. Fallait-il un tunnel à double sens de circulation ? La question s'est posée mais a été très vite écartée. En effet, le tunnel montant Rainier III offre déjà aux usagers la possibilité de rejoindre rapidement la moyenne corniche. Par ailleurs, dans le cas d'une circulation montante, si l'on regarde la tête amont du tunnel, l'on se rend compte que les véhicules en direction de Nice se heurtent rapidement à un giratoire.

D'ailleurs, il faut souligner que les Services de l'Etat examinent avec les autorités françaises la possibilité de modifier ce giratoire pour améliorer sa fluidité.

L'éventualité de la mise en double sens aurait induit la réalisation d'un tout autre ouvrage dont le coût aurait été très sensiblement supérieur et beaucoup plus problématique en terme d'instruction du dossier sur le plan sécuritaire avec les instances françaises.

L'inversion de sens de circulation du tunnel favoriserait-elle les usagers qui se dirigeraient vers Menton ? Il est peu probable que ces usagers empruntent une voie qui les envoie vers l'ouest alors que leur destination se situe à l'Est de la Principauté.

Par ailleurs, il faut rappeler que lorsque les études du nouveau tunnel descendant étaient lancées, parallèlement était évoqué le prolongement du boulevard du Larvotto en direction de Menton sous les tennis avec une sortie de cette voie sur la basse corniche au-delà de Saint-Roman.

La réflexion du Gouvernement s'est donc engagée sur la pertinence d'inverser le sens de circulation de ce tunnel au cas où le besoin s'en ferait sentir de façon ponctuelle. Par exemple, si un accident intervenait dans le tunnel Rainier III ou pour permettre une évacuation plus rapide du quartier de Fontvieille si besoin était.

A cette fin, début 2013, les voiries ont été redéfinies à la tête du tunnel, avec la réalisation d'un encorbellement afin de faciliter son exploitation dans le sens montant.

Donc oui de façon ponctuelle, le sens de circulation dans ce tunnel prioritairement descendant pourra être inversé.



La tête amont du tunnel descendant sur l'emprise de l'ex parking du Bel Air.

## Lancement des travaux de rénovation de la rue Princesse Caroline

Dans le cadre de la valorisation des quartiers commerçants de la Principauté, le Gouvernement engage un effort financier conséquent pour la rénovation de la rue Princesse Caroline, en consacrant près de 2 millions d'Euros pour le réaménagement des 4.000 m<sup>2</sup> d'espaces publics - un processus qui a débuté en janvier dernier, avec la visite sur site puis la création d'un groupe de travail, constitué notamment des Services de l'Etat et des représentants des commerçants, de la Mairie, du Conseil National, qui a été chargé de l'élaboration de ce projet. L'architecte monégasque, Frédéric GENIN et le cabinet d'architecte paysagiste Vincent GUILLERMIN, qui a en particulier travaillé sur l'aménagement du quai Jacques Cartier à Cannes, ont été associés à cette démarche.

Début novembre, le Gouvernement a présenté aux commerçants le plan d'action de réaménagement de cette voie, longue de près de 230 mètres pour une largeur moyenne de 13 mètres, qui prévoit :

- La création d'un cheminement central plus large, en déplaçant les candélabres vers l'extérieur, dans l'alignement des arbres ;
- La conservation du patrimoine végétal actuel (bigaradiers) ;
- L'aménagement de paliers complétés de marches le long des façades des bâtiments, permettant d'atténuer la pente de la rue, surtout en partie haute, de faciliter l'aménagement des terrasses et de créer des aires de repos ;
- Le remplacement du mobilier imposant et la suppression de celui superflu (cabines téléphoniques et panneaux d'informations et publicitaires) ;
- La conception de la partie basse de la rue, entre la rue Louis Notari et le boulevard Albert Ier, comme une place piétonne, avec notamment un point d'eau ;
- Le marquage des entrées de la rue en repoussant le revêtement sur la contre allée du boulevard Albert Ier et la rue Grimaldi ;
- La mise en place d'un revêtement à la fois noble et résistant aux passages des véhicules de livraison (combinaison de porphyre et de calcaire) ;
- L'amélioration du contrôle d'accès de la rue en mettant en place des barrières permettant l'accès des personnes à mobilité réduite, au niveau des intersections principales. La circulation des véhicules de livraison ne serait autorisée qu'entre la rue Grimaldi et la rue Louis Notari, et seulement dans ce sens ;
- Le regroupement des deux petites aires de jeux pour enfants en un seul espace de plus grande taille au bas de la rue, au niveau du square.

Pour le remontage des terrasses, les commerçants devront s'appuyer sur une charte qui va leur être présentée dans les prochains jours où sont proposés six éléments constitutifs d'une terrasse : plancher, garde-corps, structure, panneaux décoratifs, protections verticales, couverture. Pour chacun d'entre eux, plusieurs variantes seront possibles. L'aménagement des terrasses sera à la charge des commerçants, avec la possibilité d'obtenir un prêt hôtelier.

Ces travaux seront réalisés selon un phasage coordonné avec les commerçants. Ils ont débuté mercredi 20 novembre pour se terminer fin juin 2014, sachant que 80 % des travaux seront achevés pour la période des grands prix « historique » et « F1 » 2014.

Durant les travaux, l'accès aux commerces des piétons est assuré, seules les terrasses ne pourront être exploitées. L'accès aux véhicules de livraison sera maintenu.



Rénovation de la rue Princesse Caroline

### La rénovation du secteur du Larvotto

Le Gouvernement Princier est particulièrement attentif à la qualité de vie dans les quartiers, on le vérifie une fois encore avec les travaux de la rue Princesse Caroline. Depuis plusieurs années, l'Etat s'est engagé dans la rénovation de plusieurs artères du quartier de la Condamine comme la rue de la Turbie, la rue de Millo, la rue Baron Sainte Suzanne. Des chantiers qui ont également porté sur le réaménagement du Marché de la Condamine et de la place d'Armes.

Dans une démarche similaire, l'année 2014 verra à l'Est de la Principauté le lancement de la rénovation du secteur du Larvotto afin de mettre en valeur ce lieu central des activités balnéaires. Il s'agira de revoir les revêtements, le mobilier urbain, les espaces verts, de rénover les sanitaires, les accès, l'esplanade... Afin d'engager ces travaux, à l'instar du processus mis en oeuvre pour la rue Princesse Caroline, le Gouvernement va constituer un large groupe de travail qui verra notamment l'implication d'expertises extérieures, comme celles d'un architecte paysagiste et d'un bureau d'études. L'objectif est de renforcer l'esthétique de ce secteur, le labelliser d'une signature particulière et unique. Un budget d'un million d'euros sera consacré aux études et à une première tranche de travaux qui débutera dans l'année.



## Monaco noté « conforme pour l'essentiel » lors du forum mondial de l'OCDE de Djakarta

Dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> réunion du Forum Mondial de l'OCDE qui se tient à Djakarta les 21 et 22 novembre 2013, les notations des rapports des phases 1 et 2 de Monaco ont été approuvées ainsi que celles de 49 autres Etats.

A la suite notamment de l'évaluation de phase 2 qui a abouti au rapport approuvé en juin 2013 à Paris, Monaco a été noté "*conforme pour l'essentiel*" aux standards internationaux en matière de transparence fiscale (comme par exemple le Royaume Uni ou l'Italie). Cette évaluation constitue une reconnaissance des efforts mis en œuvre depuis plusieurs années par Monaco.

Pour mémoire, Monaco a signé le 5 novembre 2013 la lettre d'intention d'adhésion à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE. La Principauté de Monaco poursuit donc la politique souhaitée par S.A.S. le Prince Albert II en matière de transparence et d'échange d'informations fiscales et se place comme partie prenante du mouvement international actuel.

## Mise en place d'un système de garde institutionnalisée des médecins généralistes en semaine

Le Gouvernement Princier vient de finaliser un accord avec les médecins généralistes, sous l'égide du Conseil de l'Ordre des Médecins, pour la mise en place d'un tour de garde institutionnalisé en semaine, de 20 heures à minuit.

Ce dispositif, qui est le résultat d'une démarche conduite par le Département des Affaires Sociales et de la Santé en lien avec la Direction des Caisses Sociales de Monaco, répond à une demande exprimée par la population résidente de la Principauté de pouvoir faire appel à un médecin généraliste, en dehors des heures d'ouverture des cabinets.

Il devrait, en outre, permettre de réduire le nombre de visites au Service des Urgences du Centre Hospitalier Princesse Grace, pour des situations qui n'ont pas réellement le caractère d'urgence médicale et, de fait, d'améliorer la prise en charge par ce Service des urgences plus graves.

Les médecins généralistes ont ainsi accepté d'assurer en semaine, en complément du week-end, une garde de 20 heures à minuit, selon des modalités qui ont été approuvées par les Comités des Caisses Sociales de Monaco.

Le dispositif débutera à compter du 31 décembre 2013.

Une liste de médecins de garde sera transmise par le Conseil de l'Ordre des Médecins aux Caisses Sociales de Monaco et à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Une diffusion du nom du médecin de garde sera assurée.

Le Gouvernement se réjouit de l'accord qui a pu être trouvé pour la mise en place de ce tour de garde des médecins généralistes en semaine, de 20 heures à minuit, dans l'intérêt de la population de la Principauté, qui vient compléter le dispositif de garde déjà en place de 7 heures à minuit, durant les week-ends.

## Le télétravail

Le 7 novembre 2007, le Conseil Economique et Social (CES) réuni en Assemblée Plénière avait adopté un projet de vœu pour développer le télétravail, par 18 voix pour et 8 abstentions.

3 ans plus tard, le 26 mars 2010, le Gouvernement communiquait à cette Assemblée, un avant projet de loi encadrant cette nouvelle forme de travail : le CES, qui est notamment composé de représentants des principales organisations syndicales patronales et de salariés, s'est prononcé, à une large majorité, le 8 juin 2010, en faveur de ce texte.

Les négociations avec la France ont été entamées, au même moment : en effet, l'intérêt de développer le télétravail pour les entreprises de la Principauté, est subordonné à l'accord des Autorités françaises pour que les futurs télétravailleurs soient affiliés aux régimes sociaux monégasques, en lieu et place des régimes sociaux de leur Etat de résidence, en l'occurrence la France.

Il aura fallu presque 4 ans de discussions avec la France, dans le cadre de la Commission franco-monégasque de sécurité sociale, pour aboutir à l'accord qui a été annoncé lors de la récente visite du Président de la République Française.

Le Gouvernement est aujourd'hui en train de finaliser le dispositif de l'avant projet de loi soumis en 2010 au CES, pour tenir compte de certaines des observations formulées à l'époque par les membres de cette Assemblée, ainsi que des modalités de l'accord bilatéral trouvé avec la France.

Plus précisément, entre autres dispositions, ce projet de loi définira le télétravail, en précisera les modalités et déterminera les droits et obligations respectifs de l'employeur et du salarié dans le cadre d'un contrat de travail, régi par l'actuelle loi n°729 sur le contrat de travail. Les télétravailleurs bénéficieront donc des mêmes droits que les salariés actuels et c'est bien entendu le droit du travail monégasque qui s'appliquera.

Une fois ce texte finalisé, il sera présenté en janvier prochain aux partenaires sociaux, pour une ultime concertation, dans le cadre d'une réunion au Département des Affaires Sociales et de la Santé, avant d'être déposé sur le bureau du Conseil National, en même temps que les accords bilatéraux avec la France seront signés, à l'occasion de la prochaine Commission mixte franco-monégasque de sécurité sociale qui se tiendra, à Monaco, avant la fin du premier trimestre 2014.

S'agissant de l'accord trouvé avec la France, il est basé sur les grands principes suivants :

- les télétravailleurs travaillant pour le compte d'une entreprise installée en Principauté et résidant en France, cotisent aux Caisses Sociales de Monaco, pendant toute leur durée d'activité à Monaco ;
- ils doivent être présents, dans les locaux de l'entreprise, à hauteur d'un tiers au minimum de leur temps de travail hebdomadaire ;

- les futurs retraités télétravailleurs résidant en France seront, comme tous les retraités des régimes monégasques résidant en France, affiliés aux caisses françaises d'assurance maladie ;
- leurs soins de santé et ceux de leurs ayants-droit seront pris en charge, à hauteur de 50%, par les Caisses françaises et monégasques, sous réserve d'une durée de télétravail, à Monaco, supérieure ou égale à 15 ans ;
- ce partage s'effectuera au moyen d'un compte de partage.

En France, l'adoption de ces nouvelles dispositions nécessitera le vote d'un projet de loi de ratification par le Parlement, qui pourrait impliquer un délai de deux ou trois ans.

Le Gouvernement a proposé à la partie française d'autoriser que cet accord entre en vigueur de façon provisoire, dès sa signature, dans l'attente du vote par l'Assemblée Nationale française, comme cela avait été le cas en 1998 pour l'avenant conventionnel n° 5.

Mais celle-ci a fait savoir que cela était difficile, pour des motifs juridiques qu'elle n'a pas encore communiqués.

Cela étant, l'accord trouvé constitue une réelle bonne nouvelle et avancée pour les deux pays, puisque le développement du télétravail permettra de créer plusieurs milliers d'emplois dans les prochaines années, dans les Alpes-Maritimes, sans mettre plus de salariés tous les jours sur les routes, ce qui n'est pas négligeable en termes de protection de l'environnement et d'allègement du trafic automobile.

On peut penser qu'à moyen terme, sur la base de la moyenne européenne, ce seront entre 7000 et 10 000 emplois qui seront créés ou transformés, après plusieurs années de mise en œuvre du dispositif. En effet, ce chiffre ne représente pas uniquement des créations d'emplois, puisque des salariés actuels pourront opter, en accord avec leur employeur, pour ce nouveau mode d'organisation. À noter que dans ce cas, un avenant au contrat de télétravail ne pourra être signé que sur la base du volontariat.

Tous les secteurs d'activités pourraient être concernés, mais les nouvelles technologies, l'informatique, la communication et plus largement les sociétés de service, sont les domaines les plus concernés évidemment.

C'est donc bien un accord gagnant-gagnant pour les deux pays, les employeurs et les salariés :

- pour Monaco, il permettra le développement du chiffre d'affaires des entreprises et générera ainsi de nouvelles recettes pour l'Etat, tant en matière de TVA que d'impôt sur les bénéfices, ainsi que de nouvelles recettes pour les organismes sociaux ; il constitue une réponse appropriée à l'exiguïté du territoire et au coût de l'immobilier, pouvant freiner le développement économique ;
- pour la France, c'est une opportunité de création d'emplois, pour des milliers de résidents des Alpes-Maritimes ;
- pour les employeurs, qui pourront développer leur activité en limitant leurs besoins en surface de bureaux et donc leurs frais locatifs ;

- pour les salariés, qui pourront gagner en qualité de vie et consacrer plus de temps à leur famille et à leurs loisirs.

Le Gouvernement Princier continuera d'agir avec détermination pour conclure ce dossier dans les meilleurs délais, pour le plus grand intérêt de la Principauté, de ses employeurs, de ses salariés et de son développement économique.

## **Présidence monégasque du Forum pour la Coopération et la Sécurité de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)**

De septembre à décembre 2014, la Principauté de Monaco présidera le Forum pour la Coopération et la Sécurité (FCS) de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), au moment où la Suisse exercera la Présidence de l'Organisation.

Le FCS est l'organe compétent pour prendre des décisions et produire des lignes de conduite dans le domaine de la sécurité militaire, notamment les mesures de sécurité des 57 Etats membres de l'OSCE, le Code de conduite sur les aspects politico-militaires de la guerre, les armes légères et de petit calibre (ALPC), ou encore les dossiers de l'OSCE sur les stocks de munitions dangereuses et en excès.

La Principauté de Monaco mène actuellement des échanges et des discussions avec le Secrétariat général et les présidences successives de l'OSCE, afin de définir un cadre de travail cohérent et les priorités de la présidence monégasque.

Le succès de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE organisée à Monaco en octobre dernier, conforte l'idée d'une **présidence monégasque du FCS résolument tournée vers les problématiques méditerranéennes** et notamment les relations avec les 6 « Partenaires Méditerranéens » de l'OSCE (Algérie, Maroc, Tunisie, Jordanie, Israël, Egypte).

Assurer la présidence de l'un des principaux organes **politiques de l'OSCE représente une opportunité unique pour affirmer Monaco sur la scène internationale** et mettre en valeur la **qualité de l'engagement de Monaco** au sein de cette Organisation internationale.

### ***Quelle est l'importance de l'OSCE pour Monaco ?***

De par sa géographie et son histoire, Monaco est résolument ouverte sur l'Europe et la Méditerranée. **Dès 1972, le Prince Rainier III a souhaité que la Principauté adhère à l'Organisation** que nous connaissons à présent sous le nom d'OSCE.

Cette adhésion ancienne à l'OSCE, bien antérieure à l'admission de Monaco à l'ONU, intervenue en 1993, a permis à Monaco de **poursuivre un dialogue suivi et régulier avec ses partenaires européens** et de **renforcer la reconnaissance de Monaco à l'international**.

Aujourd'hui, **l'implication de la Principauté au sein de l'OSCE est un gage de reconnaissance de la souveraineté de notre Pays et permet de préserver la sécurité et l'identité de la Principauté**, comme des autres petits Etats, avec lesquels Monaco participe d'ailleurs à de nombreux projets communs, notamment une initiative de l'OSCE destinée à lutter contre la traite des enfants privées de soins parentaux en Moldavie.

Cette reconnaissance de l'engagement de la Principauté à l'international, et plus particulièrement au sein de l'OSCE, a été marquée par l'organisation en **juillet 2012**, de l'Assemblée Parlementaire annuelle de l'OSCE à Monaco, lors de laquelle S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat, a signé avec M. Lamberto ZANNIER, Secrétaire Général de l'Organisation, l'accord de mise en œuvre de la

seconde phase du projet en Moldavie. De même, en **octobre 2013**, Monaco a été retenu pour accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE.

Pour Monaco, l'OSCE représente donc un cadre important de coopération et d'échanges aux niveaux bilatéral et multilatéral, avec une priorité qui sous-tend l'engagement de Monaco : **la protection des êtres humains et de leurs droits fondamentaux afin de préserver la paix, la stabilité politique régionale et internationale, la bonne gouvernance ainsi que la primauté du droit.**

### ***Qu'est-ce que l'OSCE ?***

Créée dans un contexte de Guerre Froide, l'OSCE est aujourd'hui un **espace de dialogue majeur entre l'Est et l'Ouest mais aussi avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée et d'Asie centrale**, forte de la participation de 57 États membres de l'hémisphère Nord, couvrant une vaste zone de Vancouver au Canada à Vladivostok en Russie.

#### **L'OSCE développe une approche pluridimensionnelle et coopérative en matière de sécurité :**

- Pluridimensionnelle, car **l'OSCE traite des trois dimensions de la sécurité** : politico-militaire, économique et environnementale, humaine.
- Coopérative, car **les 57 États jouissent d'un statut égal. Leurs décisions sont prises par consensus.** Elles sont politiquement, mais non juridiquement, contraignantes.

**La zone OSCE connaît à ses frontières immédiates d'importants conflits, en Afghanistan et en Syrie mais aussi plusieurs interrégionaux et interétatiques.** Ces conflits dits gelés, ainsi dénommés car une issue pacifique n'a pu être trouvée à ce jour. Il s'agit de conflits entre la Géorgie et la Russie, entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, ainsi que sur le territoire moldave.

**L'instabilité des pays du Maghreb et du Mashrek, engagés dans une transition démocratique** et situés à la frontière méditerranéenne de l'OSCE, est également source de grande attention de la part des États membres.

**La lutte contre les menaces transnationales a ainsi pris une importance croissante à l'OSCE depuis une décennie**, et figure parmi les priorités du sommet d'Astana en 2010. Depuis, des évolutions importantes sont intervenues, notamment en 2012, qui font de l'OSCE un acteur régional important : création du poste de coordonnateur des activités au sein du Secrétariat général et adoption de plusieurs décisions dans les domaines police, drogue et terrorisme.

**L'OSCE, plus grande organisation de sécurité régionale au monde, constitue également un forum unique de débats et de compréhension mutuelle** selon 3 axes principaux :

- la sécurité des États et des personnes,
- les enjeux économiques et environnementaux en matière de sécurité,
- le respect de l'état de droit et de la démocratie et des droits de l'homme.

## 6<sup>ème</sup> édition de la World Policy Conference (WPC), Monaco du 13 au 15 décembre 2013

Créée à l'initiative de Thierry de Montbrial, Président fondateur de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), la WPC réunit chaque année, depuis 6 ans, des décideurs de très haut niveau, autour des problématiques relatives à la gouvernance mondiale, lors de sessions plénières et d'ateliers thématiques (programme ci-joint).

Les intervenants et les participants sont invités sur la base de leur expertise dans les domaines politiques, économiques et scientifique et visent à préserver une représentation équitable de toutes les zones de développement.

S.A.S. le Prince Souverain a accepté d'honorer de Sa présence la Conférence et prononcera l'allocution d'ouverture des travaux de cette sixième édition à laquelle de nombreux Ministres, PDG de groupes internationaux, parlementaires et experts de la finance internationale ont d'ores et déjà répondu présent.

### Présentation de la World Policy Conference (WPC), par son fondateur, M. Thierry de MONTBRIAL

« La *World Policy Conference* (WPC) a été fondée comme un club ouvert, bien sûr ancré dans la culture française et européenne, mais véritablement international. Sa mission est de discuter à la fois des chances et des risques qu'offre un monde ouvert et d'identifier les conditions dans lesquelles les relations internationales pourraient être organisées afin d'assurer la stabilité structurelle d'un tel monde.

Ce club entend donner la parole non seulement aux grandes puissances, mais aussi et surtout aux moyennes et même aux petites, et donc aux pays émergents, en réunissant une variété d'acteurs. En utilisant le vocabulaire en vogue au début de ce siècle, la WPC traite de la gouvernance mondiale et de la pérennité de la mondialisation.

Il se trouve que la première édition de la WPC, en octobre 2008, a coïncidé avec la faillite de *Lehman Brothers* et le début de la crise économique et financière la plus grave depuis la Grande Dépression. Au cours des dernières années, de nombreux événements politiques, comme le « printemps arabe », ont également montré qu'un monde plat et paisible n'est pas pour demain, même si les valeurs libérales et démocratiques finiront par prévaloir sur le long terme ; que les relations internationales vont continuer de concerner les nations, les États et la façon dont ils perçoivent leurs identités et leurs intérêts collectifs ; que dans la réalité, les relations économiques sont asymétriques et ne ressemblent guère aux marchés parfaits des manuels scolaires ; que les marchés financiers ne sont pas toujours rationnels, mais peuvent être gagnés par le stress ou même le chaos ; que les cycles économiques ont peu de chances de disparaître de sitôt, etc.

Le mécanisme d'action-réaction est en marche, et les tentations du nationalisme et du protectionnisme peuvent revenir, même dans la région la plus intégrée du monde - l'Union européenne. L'ère de l'enthousiasme idéologique pour la mondialisation est terminée, et nous pourrions avoir à affronter le risque de jeter le bébé avec l'eau du bain.



Pour la WPC, la priorité n'est pas de spéculer en termes abstraits sur la mondialisation et la gouvernance mondiale, mais de regarder le monde réel de manière constructive, dans le but de préserver et conforter, pour la plupart des parties, les avantages de l'ouverture, tant à court qu'à long terme. À cette fin, nous devons rechercher des règles du jeu acceptables qui combinent les vertus de la sécurité collective et de l'équilibre des pouvoirs, et ce dans les deux domaines, politique et économique. L'acceptabilité est la tâche la plus difficile. Elle implique une compréhension commune sur la manière d'améliorer le système des Nations Unies et d'autres organisations telles que le FMI.

Nous espérons que, en discutant en toute bonne foi et dans le respect mutuel, en évitant les passions, en donnant la primauté à la raison et en n'oubliant jamais qu'il est très facile de glisser vers la misère et la guerre, en adoptant une vision large de l'intérêt général, les participants à la WPC contribueront à ce que notre monde soit un peu meilleur. »

### Une initiative de l'Institut français des relations internationales (IFRI)

L'Institut français des relations internationales (IFRI), créé en 1979 par Thierry de Montbrial est indépendant de toute tutelle administrative ou politique. C'est un centre de recherche et de débats traitant des questions internationales majeures. Selon le *Foreign Policy Research Institute*, c'est l'un des dix premiers *think tanks* dans le monde, en dehors des Etats-Unis.

L'IFRI réunit une trentaine de chercheurs à temps plein et de nombreux chercheurs associés, français et étrangers. Ses travaux, orientés vers l'action (« *policy-oriented* »), se poursuivent dans différents groupes de recherche, régionaux et transversaux. L'IFRI suscite des échanges de tous niveaux entre chercheurs, experts et décideurs, des secteurs privé et public. L'IFRI organise quotidiennement conférences, colloques internationaux et rencontres avec des chefs d'État ou de gouvernement ou de hautes personnalités françaises et étrangères.

Les travaux et les débats de l'IFRI sont publiés dans la presse et notamment dans sa revue trimestrielle *Politique étrangère*, et dans son rapport annuel *RAMSES*.

L'IFRI affirme sa dimension européenne avec son antenne de Bruxelles, *IFRI Bruxelles*, ouverte en mars 2005. Fort de son expérience, avec son équipe venant de tous les horizons, couvrant une large palette de thèmes et lié à de nombreux réseaux internationaux, l'IFRI est aujourd'hui un *think tank* européen majeur résolument tourné vers la prospective et vers l'action.

Informations complémentaires et accréditations presse :

[www.worldpolicyconference.com](http://www.worldpolicyconference.com)